

REPUBLIQUE FRANCAISE



Saint-Etienne, le 5 juillet 2019

Monsieur Jean-Pierre BATAILLER
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale de la Loire
11 rue des Docteurs Charcot
42100 SAINT ETIENNE

JEAN-CLAUDE TISSOT
Sénateur de la Loire

REGIS JUANICO
Député de la Loire

Monsieur le Directeur académique,

Nous avons été alertés cette semaine par des parents et des professionnels sur l'annonce d'une baisse importante du nombre d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dans notre département à la rentrée prochaine.

Ainsi, le nombre d'AESH dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) des collèges passerait, dès septembre, de quatre à deux. De ce fait, le nombre d'élèves accompagné par AESH va fortement augmenter, de moins de trois actuellement pour tendre vers cinq.

Pour les élèves, la conséquence sera inévitablement une dégradation conséquente du temps d'accompagnement dont ils bénéficiaient. Au-delà de l'impact évident en termes de réussite scolaire pour ces enfants, ce défaut d'accompagnement risque de se traduire par des difficultés pour l'ensemble du groupe classe et pour les enseignants.

Une telle décision, si elle se confirmait, contredirait les orientations ministérielles rappelées en ces termes par Monsieur Jean-Michel Blanquer dans un communiqué du 1^{er} février 2019 : « *Le Président de la République a fait du handicap une priorité du quinquennat. La scolarisation des enfants en situation de handicap à l'école de la République est un enjeu fondamental.* »

Elle irait aussi à l'encontre de l'esprit de la circulaire du 5 juin 2019 qui est une tentative d'amélioration du travail des AESH, dans le prolongement de la concertation nationale menée entre octobre 2018 et février 2019. Avec cette annonce, de nombreuses personnes ne savent pas dans quel établissement elles seront affectées. La résorption de la précarité et de l'instabilité professionnelles de ces personnels était pourtant au cœur des engagements pris.

DOSSIER SUIVI PAR
ISABELLE DUMESTRE :
IDUMESTRE@GMAIL.COM

.../...

.../...

Pour les accompagnants en contrats aidés, l'incertitude est encore plus grande. Il semblerait que vous ayez affirmé la volonté de garder toutes les personnes en CUI-PEC dont le contrat se termine - pour peu qu'elles reçoivent un avis favorable. Aujourd'hui, ce sont 400 personnes environ qui sont concernées et qui ne savent pas si elles vont pouvoir devenir AESH. L'enveloppe budgétaire disponible aujourd'hui dans notre département permettra-t-elle d'atteindre cet objectif ?

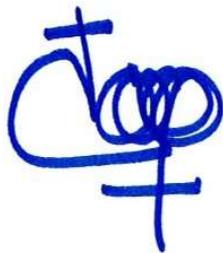
Il est particulièrement problématique que ces décisions – même s'il s'agit d'un redéploiement de moyens à l'échelle de l'Académie de Lyon qui s'imposent à vos services – tombent à quelques jours de la fin de l'année scolaire et que les principaux acteurs n'aient pu être concertés en amont.

Nous n'ignorons pas que vous avez rencontré une délégation ce mercredi 3 juillet pour aborder ces questions. Il semblerait que les réponses apportées n'aient pas apaisé les inquiétudes très légitimes des personnels et des familles.

Aussi, nous souhaitons vous demander, Monsieur le Directeur académique, de bien vouloir nous indiquer quelles solutions vous envisagez pour que les impératifs budgétaires ne se transforment pas en un recul de la qualité de l'accompagnement des élèves et des conditions de travail des personnels.

Vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à cette demande, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur académique, l'expression de notre sincère considération.

Régis JUANICO



Jean-Claude TISSOT

